

Le présent document contient des renseignements essentiels sur le Pro Fundamental Balanced Index Fund. Vous trouverez de précisions dans le prospectus simplifié du fonds. Demandez un exemplaire à votre conseiller, communiquez avec Pro-Financial Asset Management au 1-877-566-5145 ou à info@pro-financial.ca ou allez sur le site www.pro-financial.ca.

Bref Aperçu

Date de création du fonds:	16 novembre 2011	Gestionnaire de portefeuille:	Pro-Financial Asset Management
Valeur totale au 31 octobre 2011:	non disponible (nouveau fonds)	Distributions:	chaque année, les cas échéant
Ratio des frais de gestion (RFG):	non disponible (nouveau fonds)	Placement minimal:	1 000 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds cherche à offrir une combinaison de croissance du capital et le revenu en investissant dans un mélange d'actions et des fonds indiciels obligataires. La composante de l'indice en actions du fonds sera représenté par des fonds qui suivent la performance de l'indice FTSE RAFI Canada Index. La composante de l'indice obligataire du fonds sera représenté par les ETF qui suivent les performances de l'indice DEX 1-5 Yr Laddered Corporate Bond Index (70%) et le RAFI Investment Grade Bond Index (30%). Le fonds va rééquilibrer sa pondération trimestrielle à 60% indice d'actions et 40% pondérations de l'indice obligataire. Les tableaux suivants vous donnent un aperçu des placements du fonds en date du 31 octobre 2011. Les placements du fonds varieront.

Les 10 principaux titres Répartition des placements

31 octobre 2011

31 octobre 2011

Pas de principaux titres

Pas de principaux titres

Nouveau fonds

Nouveau fonds

TOTAL DES PLACEMENTS: 0

Les 10 principaux placements représentent 100.0% de l'actif du fonds.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section présente le rendement du fonds depuis la création. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent les rendements du fonds.

Il est à noter que l'information présentée ne constitue pas une indication du rendement futur du fonds. De plus, votre rendement réel après impôt variera en fonction de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Le rendement moyen n'est pas disponible pour ce fonds, car ses titres sont placés dans le public aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins de 12 mois consécutifs.

Rendements annuels

Le rendement annuel n'est pas disponible pour ce fonds, car ses titres sont placés dans le public aux termes d'un prospectus simplifié depuis moins d'une année civile complète.

Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut connaître des variations à la hausse, comme à la baisse. Pro-Financial Asset Management a évalué à faible à moyen le risque présenté par ce fonds.

Vous trouverez une description des risques présentés par ce fonds dans le prospectus simplifié connexe.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Y a-t-il des garanties?

À l'instar de la plupart des fonds communs de placement, ce fonds ne comporte aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le capital investi.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants montrent les frais que vous pourriez payer pour acheter, détenir et vendre des parts de catégorie F du fonds.

Ce fonds est offert dans d'autres catégories. Les frais varient selon la catégorie de parts. Renseignez-vous sur les autres catégories de parts qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de catégorie F ne sont offertes qu'aux investisseurs dont le courtier a conclu une entente avec Pro-Financial Asset Management en vue d'offrir des parts de catégorie F à leurs clients.

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition si vous achetez des parts de catégorie F du fonds.

À qui le fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui:

- recherchent un investissement à moyen ou à long terme
- veulent un portefeuille équilibré de titres à revenu fixe et de l'exposition aux actions dans un seul fonds
- peuvent tolérer les fluctuations à la hausse et à la baisse du marché boursier.



N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'un revenu régulier.

Avant d'investir dans du fonds, vous devez vérifier s'il est en accord avec vos autres placements et avec votre tolérance au risque.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont par contre une incidence sur vous, car ils réduisent les rendements du fonds.

Les frais du fonds proviennent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais de négociation. Les frais de gestion annuels du fonds sont de 0.65% de la valeur de fonds. Parce que ce fonds est nouvellement constitué, aucun frais d'exploitation ni frais de négociation ne sont disponibles.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais en cas de vente ou de transfert de parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2% de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais seront versés au fonds.
Frais de transfert	Votre conseiller peut exiger des frais allant jusqu'à 2% de la valeur des parts que vous transférez à un autre fonds de Pro-Financial Asset Management.

Et si je change d'idée?

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère le droit de faire ce qui suit:

- résilier un accord d'achat de parts de fonds commun de placement dans les deux jours suivant la réception du prospectus simplifié;
- annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, la loi vous permet aussi d'annuler un achat ou, dans certaines juridictions, de déposer une demande d'indemnisation si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers présentent des faits de manière inexacte. Vous devez vous prévaloir de ces droits dans les délais établis par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans votre province ou votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, consultez les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent à votre province ou votre territoire ou communiquez avec un avocat.

Renseignements

Communiquez avec Pro-Financial Asset Management ou votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du fonds et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Pro-Financial Asset Management
Old Abbey Building
1333 Dorval Drive, Suite 100
Oakville, ON
L6M 4G2

Numéro: 905-815-6900
Sans frais: 1-877-566-5145
Courriel: info@pro-financial.ca
Site web: www.pro-financial.ca

Pro-Index Funds est un nom commercial enregistré de Pro-Financial Asset Management Inc.